

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026
(établie selon le modèle transmis par la préfecture des Hautes-Pyrénées)

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les budgets primitifs retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, la maire, ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2026 sont proposés au vote du conseil municipal le 23 avril. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, du conseil départemental, de la Région et de tout autre organisme chaque fois que possible.

La commune de Bagnères de Bigorre dispose de 4 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe de l'eau
- Le budget annexe de l'assainissement
- Le budget annexe de l'activité thermique et thermoludique

LE BUDGET PRINCIPAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, musées, activités et spectacles du centre culturel, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 18 342 000 euros ; les recettes réelles de l'exercice représentant 15 119 558 € (*hors report de l'excédent et hors opération d'ordre*).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 47% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de personnel 2026 représentent 6 643 810 euros sur un total de dépense de fonctionnement (*hors virement à la section d'investissement*) de 14 120 663 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Cet écart est de 4 221 337 € pour 2026.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux :

FISCALITE	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
73 - impôts et taxes (FPIC,DSC)	925 505,88	448 483,23	447 254,09	446 000,00
731 - Fiscalité locale (impôts locaux, droits d'enregistrement, taxes pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxes remontées mécaniques et taxes sur les produits des jeux...)	7 489 888,49	8 042 224,22	8 113 720,47	8 096 761,00
TOTAL	8 415 394,37	8 490 707,45	8 560 974,56	8 542 761,00
			0,83%	-0,21%

- Les dotations versées par l'État (*non communiquées à la date de rédaction de la présente note*)

DOTATIONS	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Dotation forfaitaire	1 470 492,00	1 466 122,00	1 471 758,00	1 505 793,00
Dotation de solidarité rurale (DSR)	773 372,00	809 970,00	845 288,00	905 500,00
Dotation de solidarité Urbaine (DSUCS)	328 372,00	337 133,00	345 477,00	355 333,00
Dotation nationale de péréquation (DNP)	296 234,00	288 126,00	284 520,00	305 822,00
TOTAL	2 868 470,00	2 901 351,00	2 947 043,00	3 072 448,00
			1,57%	4,26%

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

PRINCIPALES RECETTES DES PRESTATIONS	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Restaurant scolaire - transport	163 279,80	200 457,00	151 735,40	151 500,00
Centre culturel activités et spectacles	123 053,50	133 052,93	103 675,07	120 000,00
Caravaning	136 745,29	142 278,37	140 375,46	140 000,00
Stationnement	102 242,49	115 325,89	106 935,37	108 500,00
Occupation du domaine public	135 366,47	175 947,25	176 476,41	163 931,82
TOTAL	660 687,55	767 061,44	679 197,71	683 931,82
			-11,45%	0,70%

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2026			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (011)	4 453 185,82	Recettes des services (70)	1 830 054,82
Dépenses de personnel (012)	6 643 810,00	Impôts et taxes (73/731)	8 542 761,00
Autres dépenses de gestion courante (65)	1 079 696,00	Dotations et participations (74)	3 605 462,00
Dépenses financières (66)	288 000,00	Autres recettes de gestion courante (75)	1 075 500,00
Dépenses exceptionnelles (67)	3 500,00	Recettes exceptionnelles (77)	3 600,00
Atténuation de produit (014)	987 441,00	Recettes financières (76)	28 090,00
Provision (68)	50 650,00	Reprise sur provisions (78)	0,00
Dépenses imprévues (022)	0,00	Remboursement sur personnel (013)	34 090,00
Total dépenses réelles	13 506 282,82	Total recettes réelles	15 119 557,82
Charges amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	614 380,00	Produits amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	26 579,00
Virement à la section d'investissement (023)	4 221 337,18	Excédent brut reporté (002)	3 195 863,18
Total général	18 342 000,00	Total général	18 342 000,00

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- concernant les ménages
 - Taxe d'habitation : **19%**
 - Taxe foncière sur le bâti : **44,19%** (incluant l'ancien taux voté par le département des Hautes-Pyrénées qui était de 24,69%)
 - Taxe foncière sur le non bâti : **55,72 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 8 398 929 €.

Sachant que le transfert du produit de la taxe sur le foncier bâti du département est supérieur au produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat applique un coefficient correcteur et la commune devient contributrice à hauteur de 1 787 566 € en 2026.

La fiscalité s'établit donc à un montant global de :

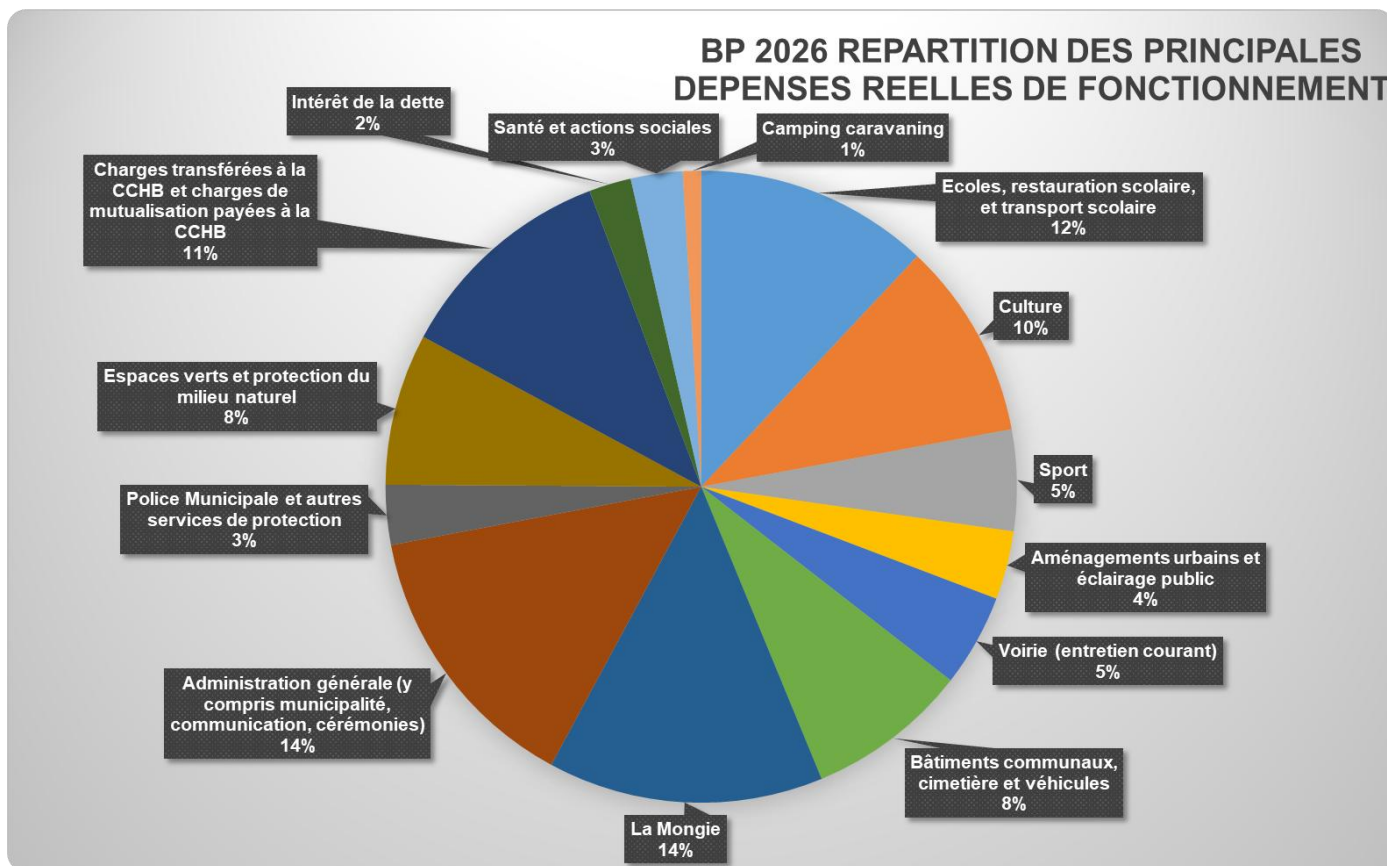
	2026
Produit TFPB + TFPNB + THRS + THLV	8 398 929
Effet coefficient correcteur	-1 787 566
TOTAL	6 611 363

- concernant les entreprises : le taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) est voté par la Communauté de Communes de la Haute Bigorre.

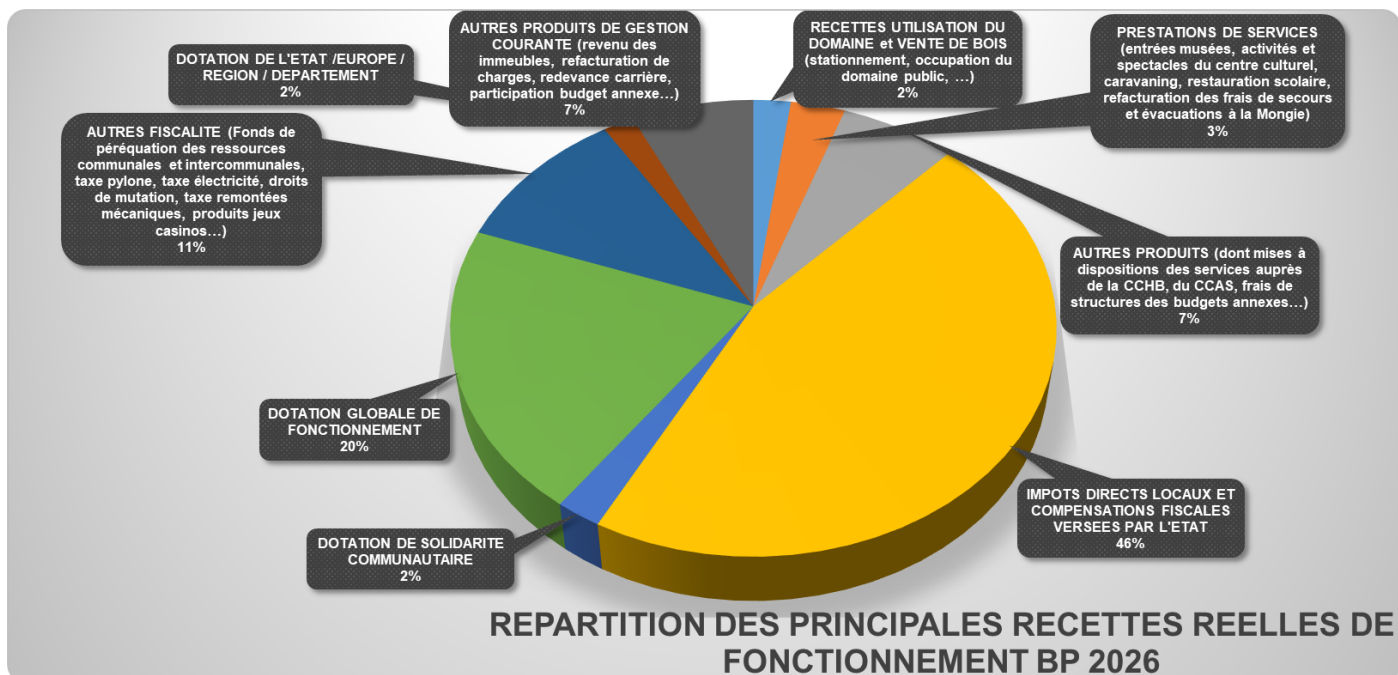
d) Les dotations de l'État (dotation globale de fonctionnement)

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 3 072 448 € soit une hausse de 4,26% par rapport à l'an passé.

e) Répartition des dépenses de fonctionnement par services :



f) Répartition des recettes de fonctionnement par type :



II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau DOJO, à la réhabilitation des écoles...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2026			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts (16)	1 770 000,00	FCTVA (10222)	380 000,00
Travaux de bâtiments (2313)	6 885 969,08	Mise en réserves (1068)	1 061 801,35
Travaux de voirie (2315)	596 202,42	Taxes d'aménagement (10226)	15 000,00
Etudes et logiciels (20)	88 688,10	Cessions d'immobilisations (024)	420 000,00
Fonds de concours (204)	209 124,00	Subventions (13)	3 191 098,47
Achat de matériels (21)	759 571,08	Emprunt (16)	1 920 000,00
Participation concession la Mongie (27)	651 000,00	Immobilisation corpor. (21)	7 591,00
Travaux pour compte de tiers (45)	50 000,00	Travaux pour compte de tiers (45)	50 000,00
Total dépenses réelles	11 010 554,68	Total recettes réelles	7 045 490,82
Solde d'investissement reporté (001)	844 074,32	Virement de la section de fonctionnement (021)	4 221 337,18
Charges amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	26 579,00	Produits amort (écritures d'ordre entre section) (040)	614 380,00
Charges (écritures d'ordre au sein de la section) (041)	49 292,00	Charges (écritures d'ordre au sein de la section) (041)	49 292,00
Total général	11 930 500,00	Total général	11 930 500,00

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants : (incluant les restes à réaliser de 2025)

Etudes (étude vidéoprotection, ...) RAR	12 300,00
Logiciel, matériel informatique et téléphonique	76 868,10
Matériel et outillage technique, matériel de voirie et autres matériels	183 396,34
Matériel des écoles (informatique, mobilier, téléphonie et autres..)	12 650,00
Mobilier (hors palais de justice)	34 785,00
Opération façade	133 543,00
Eclairage public et enfouissement de réseaux	68 100,00
Bois et forêt (plantation, reboisement et entretien voirie)	266 000,00

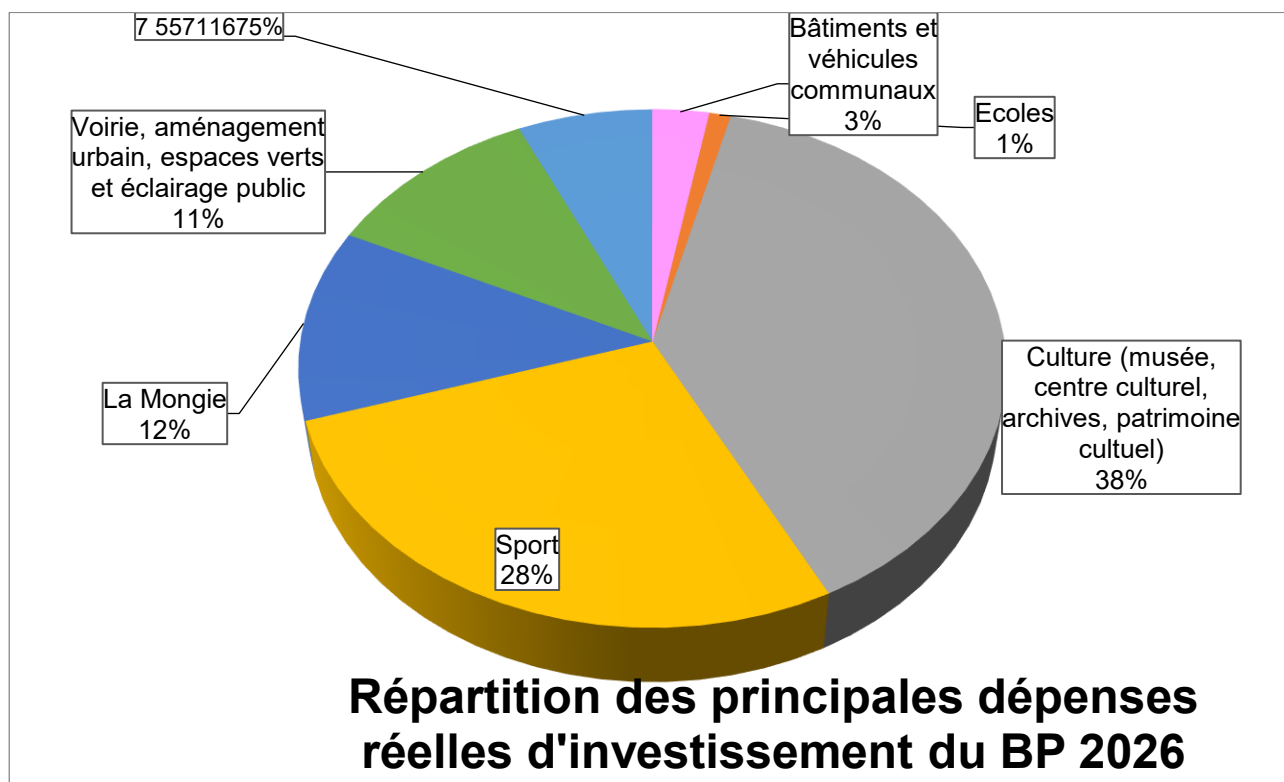
Renouvellement de véhicules	65 000,00
Concession aménagement de la Mongie	651 000,00
Travaux de bâtiments	
Non affectés / divers	84 398,50
Immeuble Benjamoile (RAR)	47 780,78
Lampisterie (RAR)	36 814,08
Cimetière	58 629,96
Locaux PM	7 792,00
Chaudière maintenon	50 000,00
Ecoles	70 271,26
Serres	20 000,00
Bardage gymnase Cordier	25 000,00
Etanchéité tribunes stade Cazenave	20 000,00
Construction boulodrome	170 000,00
Réhabilitation du tribunal	2 820 056,66
Scénographie du tribunal et mobilier	218 820,00
Construction du DOJO/PADEL	2 004 712,74
Travaux paravalanches versant sud de la Mongie tranche 3	212 857,00
Travaux paravalanches annuels (RAR)	28 339,70
Vidéo-protection	115 128,00
Aménagement des Coustous	39 780,00
Mobilité : aménagement Jean Jaurès	266 294,42
Travaux de voirie Soulagnets (autres que ceux inscrits en fonct)	50 000,00
Aménagement urbain (voirie, trottoir)	85 000,00
	7 935 317,54

d) Les subventions d'investissements prévues (incluant les restes à réaliser de 2025) :

EUROPE	901 592,80
ETAT (et autres organismes nationaux)	1 748 334,07
REGION	123 000,00
DEPARTEMENT	350 000,00
CCHB	68 171,60
TOTAL	3 191 098,47

Un emprunt à long terme de 1 270 000 € (*sur 20 ans*) ainsi qu'un emprunt relais de Fonds de Compensation de la TVA de 650 000 € (*sur 2/3 ans*) sont nécessaires pour équilibrer la section d'investissement'

e) Répartition des dépenses d'investissement par services :



III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

(Des graphiques, tableaux ou autres peuvent ici compléter utilement l'information du lecteur)

- a) **Recettes et dépenses de fonctionnement : 18 342 000 €**
Recettes et dépenses d'investissement : 11 930 500 €

Les dépenses et recettes d'investissement sont réparties comme suit :

– Dépenses :	crédits reportés N-1 :	416 395,76 €
	nouveaux crédits :	11 514 104,24 €
	TOTAL :	11 930 500,00 €
– Recettes :	crédits reportés N-1 :	198 668,73 €
	nouveaux crédits :	11 731 831,27 €
	TOTAL :	11 930 500,00 €

b) Principaux ratios

	CA 2024	CFU 2025	BP 2026
RATIOS DE NIVEAU :			
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 686,99	1 686,12	1 843,11
2 - Fiscalité / population	1 105,31	1 107,22	1 104,91
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	2 044,57	2 029,51	2 063,26
4 - Dépenses d'équipement brut / population	303,31	227,79	1 165,33
5 - Encours de dette / population	1 290,89	1 285,13	1 285,13
6 - DGF / population	398,76	402,16	419,28
RATIOS DE STRUCTURE ET D'ANALYSE FINANCIERE			
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52,19%	51,72%	49,18%
9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	96,84%	97,82%	101,04%
10 - Effort d'équipement (dépense d'équipement brute/ recettes réelles de fonctionnement)	14,85%	16,92%	56,48%
11 - Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	17,49%	63,32%	62,29%

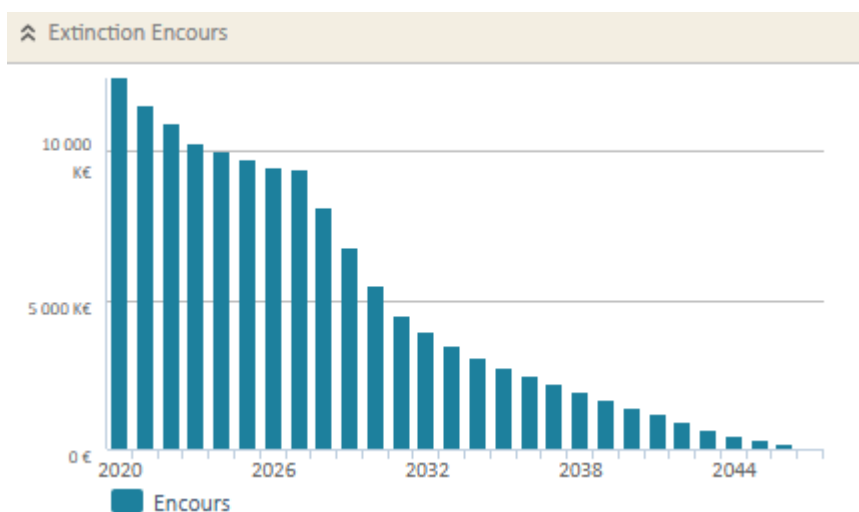
Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Strate de population	R1 €/hab	R2 €/hab	R3 €/hab	R4 €/hab	R5 €/hab	R6 €/hab	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
< 100 hab.	1063	414	1534	689	675	277	23,3	76,6	44,9	44
100 – 200	1050	450	1500	650	650	260	25	80	40	45
200 – 500	1100	500	1450	550	600	240	30	85	35	50
500 – 2 000	1200	600	1400	500	700	220	40	88	30	55
2 000 – 3 500	1250	650	1420	480	750	210	45	90	28	60
3 500 – 5 000	1300	700	1450	470	800	200	50	91	27	60
5 000 – 10 000	1350	720	1480	450	850	190	52	92	25	62
10 000 – 20 000	1400	750	1500	420	900	185	54	93	24	65
20 000 – 50 000	1328	752	1533	352	950	200	60,8	93,1	22,9	62
50 000 – 100 000	1450	800	1650	360	1200	190	55	94	20	70
>= 100 000	1578	839	1813	359	1609	182	52,7	94	19,8	88,7

c) État de la dette : 29 emprunts

Encours de la dette au 01 janvier 2026 : 9 417 431,29 €

Profil d'extinction de la dette depuis 2020 :



LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

a) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF EAU 2026			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (011)	530 920,11		
Dépenses de personnel (personnel sur budget principal refacturé dans les dépenses courantes pour 45k€ environ) (012)	0,00	Recettes des services (surtaxe eau, vente d'eau en gros à la CATLP et le syndicat du Haut Adour et Gerde-Beaudéan) (70)	664 768,65
Autres dépenses de gestion courante (65)	59 015,00	Impôts et taxes (73/731)	0,00
Dépenses financières (66)	22 000,00	Dotations et participations (74)	0,00
Dépenses exceptionnelles (67)	9 163,00	Autres recettes de gestion courante (75)	0,00
Atténuation de produit (014)	0,00	Recettes exceptionnelles (77)	25 320,00
Provision (68)	9 163,00	Recettes financières (76)	0,00
Dépenses imprévues (022)	0,00	Reprise sur provisions (78)	0,00
		Remboursement sur personnel (013)	0,00
Total dépenses réelles	630 261,11	Total recettes réelles	690 088,65
Charges amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	143 851,00	Produits amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	3 869,00
Virement à la section d'investissement (001)	263 887,89	Excédent brut reporté (002)	344 042,35
Total général	1 038 000,00	Total général	1 038 000,00

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

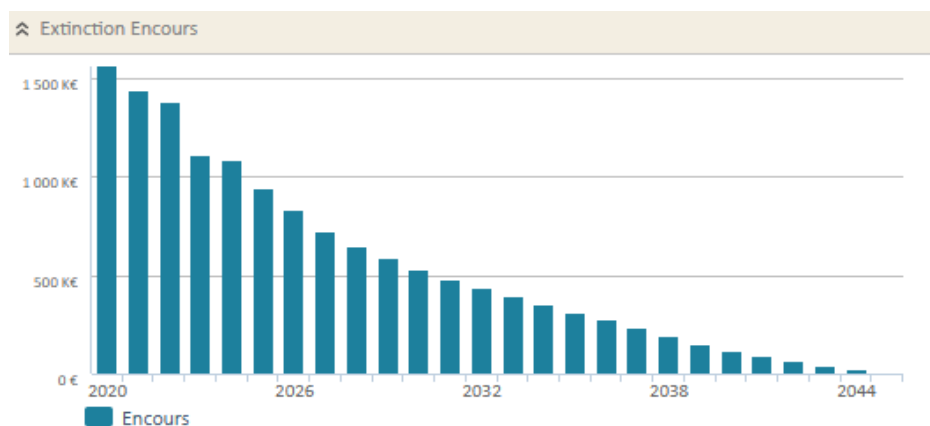
VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF EAU 2026			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts (16)	111 000,00		
Travaux sur réseaux (2315)	739 334,62	Mise en réserves	0,00
Etudes et logiciels (20)	133 796,38	Subventions (13)	157 587,50
Fonds de concours (204)	0,00	Emprunt (16)	0,00
Achat de matériels (21)	0,00		
Total des dépenses réelles	984 131,00	Total des recettes réelles	157 587,50
Charges amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	3 869,00	Produits amort (écritures d'ordre entre section) (040)	143 851,00
		Virement de la section de fonctionnement (021)	263 887,89
Solde d'investissement reporté (001)	0,00	Solde d'investissement reporté (001)	422 673,61
Total général	988 000,00	Total général	988 000,00

Liste des principaux nouveaux investissements 2026 (hors restes à réaliser) :	
Etude de faisabilité "alimentation en eau potable des installations Tourmalet	15 000,00 €
Géoréférencement réseaux AEP classe A 1ère phase d'un total de 190K€ -	100 000,00 €
Renouvellement conduite AEP rue du 8 mai.	150 000,00 €
Renouvellement conduite AEP impasse du lièvre	100 000,00 €
Installation électrique station de la Mongie	90 000,00 €
Travaux divers	229 605,00 €
Mise en place de 50 prélocalisateurs corrélants supplémentaires	20 000,00 €
Mise en place de 5 compteurs de sectorisation	20 000,00 €
MOE travaux 2027	25 000,00 €
TOTAL	749 605,00 €

c) État de la dette : 10 emprunts

Encours de la dette au 01 janvier 2026 : 830 834,49 €

Profil d'extinction de la dette depuis 2020 :



LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

a) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (011)	211 721,75	Recettes des services (surtaxe assainissement, traitement des effluents de Las Aygues et du Haut Adour) (70)	644 968,27
Dépenses de personnel (personnel sur budget principal refacturé dans les dépenses courantes pour 37k€ environ) (012)	0,00	Impôts et taxes (73/731)	0,00
Autres dépenses de gestion courante (65)	15 050,00	Dotations et participations (74)	0,00
Dépenses financières (66)	66 500,00	Autres recettes de gestion courante (75)	0,00
Dépenses exceptionnelles (67)	16 755,00	Recettes exceptionnelles (77)	16 755,00
Atténuation de produit (014)	0,00	Recettes financières (76)	884,00
Provision -68)	16 755,00	Produit de service (75)	15 000,00
Dépenses imprévues (022)	0,00	Remboursement sur personnel (013)	0,00
Total dépenses réelles	326 781,75	Total recettes réelles	677 607,27
Charges amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	379 655,00	Produits amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	64 114,00
Virement à la section d'investissement (023)	408 563,25	Excédent brut reporté (002)	373 278,73
Total général	1 115 000,00	Total général	1 115 000,00

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts (16)	825 000,00		
Travaux sur réseaux (2315)	880 376,00	Mise en réserves	0,00
Etudes et logiciels (20)	50 000,00	Subventions (13)	241 440,00
Fonds de concours (204)	0,00	Emprunt (16)	520 000,00
Achat de matériels (21)			
Total des dépenses réelles	1 755 376,00	Total des recettes réelles	761 440,00
		Virement de la section de fonctionnement (021)	408 563,25
Solde d'investissement reporté (001)	0,00	Solde d'investissement reporté (001)	269 831,75
Charges amort (écritures d'ordre entre sections) (040)	64 114,00	Produits amort (écritures d'ordre entre section) (040)	379 655,00
Charges (écritures d'ordre au sein de la section) (041)	28 510,00	Charges (écritures d'ordre au sein de la section) (041)	28 510,00
Total général	1 848 000,00	Total général	1 848 000,00

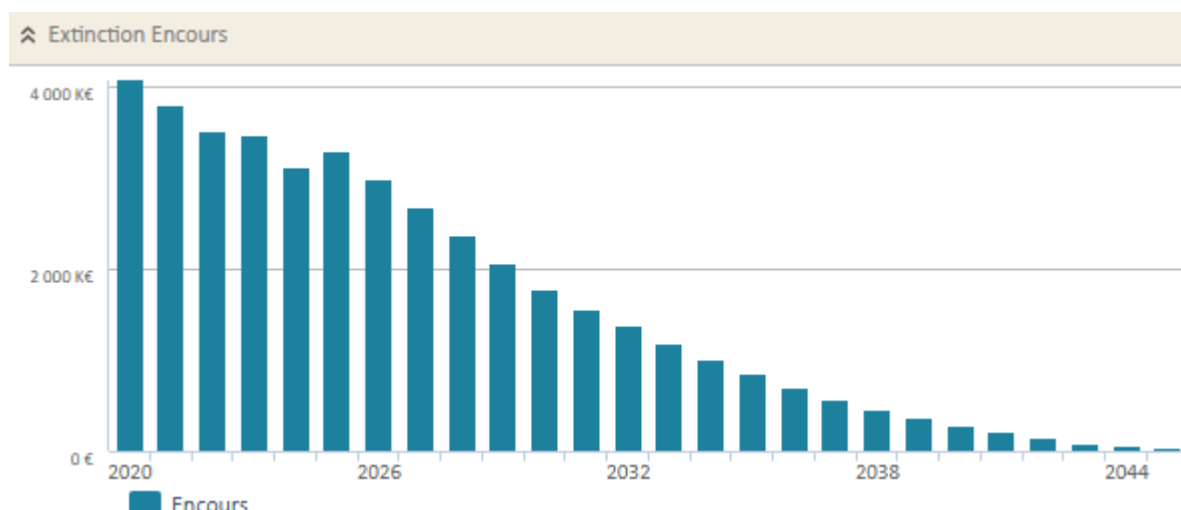
Liste des principaux nouveaux investissements 2026 (hors RAR) :

Levée des affleurants en classe A (RAD 2022)	50 000,00 €
Travaux réhabilitation réseaux assainissement Bagnères Rue du 8 mai	420 000,00 €
MOE travaux réhabilitation réseaux assainissement Bagnères 2027	20 000,00 €
Instrumentations d'ouvrage pour diagnostic permanent	20 000,00 €
Décanteur lamellaire STEP Mongie	30 000,00 €
MOE travaux sur la Mongie suite diagnostic	15 000,00 €
Travaux divers	285 400,00 €
Contrôles et divers	20 000,00 €
TOTAL	860 400,00 €

c) État de la dette : 17 emprunts

Encours de la dette au 01 janvier 2026 : 2 973 673,55 €

Profil d'extinction de la dette depuis 2020 :



LE BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMOLUDIQUE

a) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF ATT 2026			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (011)	330 099,20	Recettes des services (vente d'eau thermale) (70)	212 960,38
Dépenses de personnel (personnel sur budget principal refacturé dans les dépenses courantes pour 62k€ environ) (012)	0,00	Impôts et taxes (73/731)	0,00
Autres dépenses de gestion courante (65)	703 600,00	Dotations et participations (74)	0,00
Dépenses financières (66)	45 500,00	Autres recettes de gestion courante (loyers DSP Grands Thermes, Aquensis et Thermes de la Reine) (75)	850 000,00
Dépenses exceptionnelles (67)	0,00	Recettes exceptionnelles (77)	0,00
Atténuation de produit (014)	0,00	Recettes financières (76)	4 354,00
Provision (68)	0,00	Reprise sur provisions (78)	0,00
Dépenses imprévues (022)	0,00	Remboursement sur personnel (013)	0,00
Total dépenses réelles	1 079 199,20	Total recettes réelles	1 067 314,38
Charges amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	352 702,00	Produits amort (écritures d'ordre entre sections) (042)	47 704,00
Virement à la section d'investissement (023)	6 098,80	Excédent brut reporté (002)	322 981,62
Total général	1 438 000,00	Total général	1 438 000,00

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF ATT 2026			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts (16)	282 500,00		
Travaux sur bâtiment (2313)	140 382,91	Mise en réserves (106)8)	368 199,20
Etudes et logiciels (20)	0,00	Subventions (13)	0,00
Travaux sur réseaux (2315)	394 669,92	Emprunt (16)	500 000,00
Achat de matériels (21)	206 500,00		
Total des dépenses réelles	1 024 052,83	Total des recettes réelles	868 199,20
		Virement de la section de fonctionnement (021)	6 098,80
Solde d'investissement reporté (001)	155 243,17	Solde d'investissement reporté (001)	0,00
Charges amort (écritures d'ordre entre sections) (040)	47 704,00	Produits amort (écritures d'ordre entre section) (040)	352 702,00
Total général	1 227 000,00	Total général	1 227 000,00

Liste des principaux nouveaux investissements 2026 (hors RAR) en € HT :

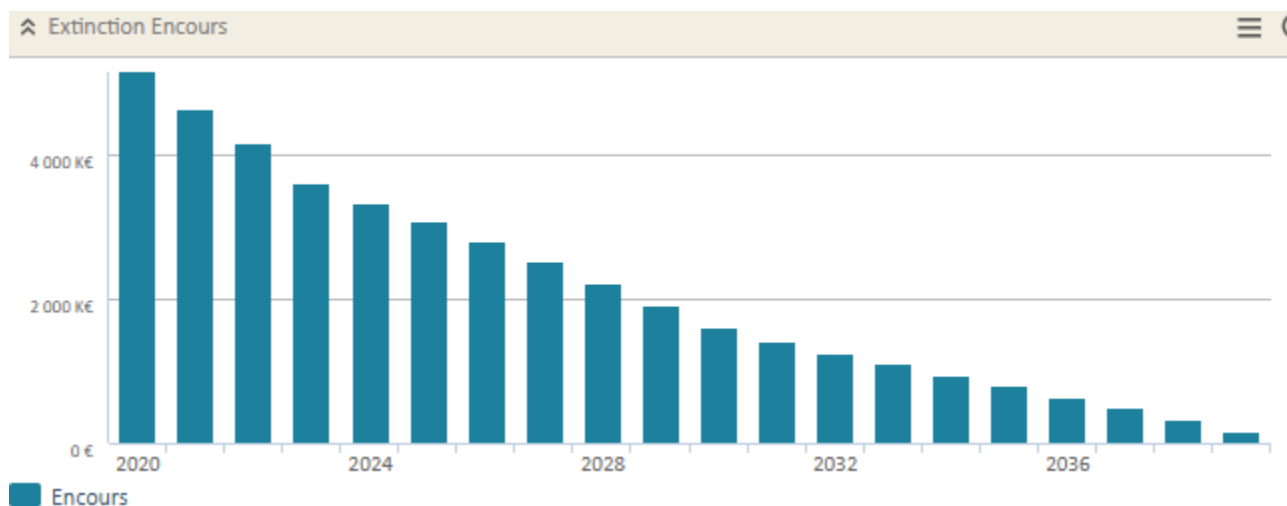
Plantations d'arbres	4 000,00 €
Remplacement de matériels	40 000,00 €
Bassin de décantation neutralisation des eaux de lavage des bassins/conduites	30 000,00 €
Divers	20 000,00 €
Rénovation Bâtiment Roi de Rome	40 000,00 €
MOE Remplacement conduite Régina Bassin	25 000,00 €
Reprise Trottoirs Aquensis -Musée	50 000,00 €
Divers équilibre	319 785,00 €

TOTAL **528 785,00 €**

c) État de la dette : 5 emprunts

Encours de la dette au 01 janvier 2026 : 2 785 606,64 €

Profil d'extinction de la dette depuis 2020 :



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.